

Michel Bourban. Les frontières de la citoyenneté : Rawls à l'épreuve de la citoyenneté post-nationale

Dans la théorie rawlsienne de la justice, les citoyens sont engagés dans une entreprise de coopération sociale et n'acceptent la distribution des fruits de cette coopération que dans le cadre délimité de leur société. L'exercice de la citoyenneté est limité aux frontières de l'État-nation : puisqu'il n'y a pas de structure de base ou de culture politique partagée au niveau mondial, Rawls limite la portée des devoirs de justice distributive des citoyens à l'échelle domestique. Cet article remet en question cette conception restrictive de la citoyenneté en développant une critique interne de l'approche rawlsienne. Il défend une expansion des frontières de la citoyenneté à partir de deux éléments de la théorie de la justice comme équité. Premièrement, le renforcement des relations d'affinité entre les peuples au fur et à mesure que les institutions économiques et politiques communes se développent, qui permet l'élargissement des cercles de préoccupation, de sollicitude et, à terme, de bienveillance entre les citoyens de pays différents. Deuxièmement, l'individualisme normatif, que Rawls pose comme point de départ de sa réflexion pour défendre l'égalité des droits civiques et des libertés pour tous au niveau domestique, mais qu'il est possible d'élargir à l'échelle mondiale dans une approche cosmopolitiste. L'objectif est de montrer qu'à partir de ces deux éléments, il est possible de se rapprocher d'un modèle post-national de citoyenneté.